



COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA MUNICIPALITE

Fonctionnement

L'exercice 2016 prévoit des recettes totales pour Fr. 9'500'500.00, en hausse de Fr. 213'300.00 par rapport au budget 2015 et en baisse d'environ Fr. 1'294'440.00 par rapport aux comptes 2014 (cette diminution est principalement due à une estimation prudente des rentrées pour le dépôt des matériaux des Grands-Clos).

En comparaison du budget 2015, une nouvelle recette pour Fr. 38'000.00 apparaît en lien avec la location des bâtiments acquis récemment par la commune. Certains postes fluctuent comme la nouvelle centrale de turbinage Châble II + Fr. 100'000.00, la perception des droits de mutation (LDM) - Fr. 30'000.00 et le montant du fonds de péréquation des ressources en lien avec la RPT II - Fr. 49'000.00.

Les recettes fiscales sur les personnes physiques (revenu et fortune) seront globalement stables (+ Fr. 40'000.00 par rapport aux comptes 2014) mais identiques par rapport au budget 2015 et sont toujours influencées par les décisions prises par le Grand Conseil. L'augmentation du nombre de contribuables sur notre commune au vu des constructions actuelles devrait pouvoir compenser en grande partie ces diminutions. Nous restons prudents dans l'estimation des recettes des personnes morales en nous basant sur les mêmes montants qu'au budget 2015 mais en diminution par rapport aux comptes 2014.

Les finances et impôts représentent le gros des revenus avec 69.8% du total; suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (13.2%) et l'économie publique (10.0%).

En regard, les charges estimées à Fr. 8'477'400.00 sont en légère augmentation de Fr. 88'700.00 par rapport au budget 2015. Cette variation est notamment liée à une augmentation des charges de personnel en prévision de l'engagement d'un nouveau responsable du service technique ; la facture d'aide sociale est en continuelle progression (+ Fr. 12'000.00 au budget 2016).

Les charges de fonctionnement relevant du contrôle strictement communal sont maîtrisées. L'enseignement et la formation représentent toujours la 1^{ère} source de dépenses de fonctionnement (20.9%); suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (services autofinancés y compris) avec 17.0% des dépenses et l'administration générale (13.9%).

La marge d'autofinancement s'élève donc à Fr. 1'023'100.00, en légère hausse par rapport au budget 2015, et est conforme à notre objectif de marge d'autofinancement annuelle de minimum 1 million de francs. A titre de comparaison, une marge d'autofinancement de Fr. 898'500.00 était inscrite au budget 2015 alors que le montant de Fr. 3'067'589.00 ressortait des comptes 2014.

Le service de traitement des déchets, devant être autofinancé par définition, sera à observer ces prochaines années, sous l'influence de la réalisation de la nouvelle déchetterie de Vorzier acceptée par l'Assemblée primaire et des discussions en cours sur la mise en place d'une taxe pollueur-payeur.

Les amortissements comptables ordinaires s'élèvent à Fr. 1'976'100.00. Ils représentent un minimum de 10% du patrimoine administratif comme la loi l'exige. S'ajoutent à ce montant des amortissements extraordinaires de Fr. 388'400.00.

Si l'on retranche les amortissements comptables précités de la marge d'autofinancement prévisible, le budget sous revue présente une perte de Fr. 1'341'400.00 pour l'exercice 2016, par rapport à une perte de Fr. 1'300'000.00 inscrite au budget 2015 et au bénéfice de Fr. 1'321'802.00 ressortant des comptes 2014. Cette perte diminuera d'autant notre fortune qui devrait s'établir à Fr. 11'164'719.00.



Investissements

Le budget 2016 laisse apparaître une somme d'investissements nets de Fr. 5'296'500.00 (Fr. 5'632'500.00 prévus au budget 2015 et Fr. 4'127'788.00 aux comptes 2014); il met l'accent sur la protection de l'environnement pour plus de 1,8 millions (notamment solde du remplacement des membranes d'ultrafiltration au réservoir des Vieilles, assainissement du secteur du Coquet, réalisation de la déchetterie de Vorzier). En outre, plus de 1,2 millions sera consacré au trafic (centre du village et entretien de diverses routes) et à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les travaux publics.

Au chapitre de l'économie publique, près Fr. 500'000.00 seront consacrés au solde de la construction de Châble III, aux études pour les turbinages d'Eusin et de l'Avançon ainsi que de la réhabilitation de Châble I. Fr. 770'000.00 seront consacrés à l'entretien et la rénovation de bâtiments communaux.

L'ensemble de ces investissements ne devrait pas engendrer de coûts induits importants, ni pénaliser nos objectifs de marge d'autofinancement.

L'insuffisance de financement des investissements devrait s'élever à Fr. 4'273'400.00 (en comparaison à Fr. 4'734'000.00 au budget 2015 et à Fr. 1'060'199.00 aux comptes 2014). Par conséquent, nous serons contraints de recourir à l'emprunt afin de financer ces projets. Il convient de rappeler que ceci ne constitue pas un handicap pour les finances communales, puisque notre commune était sans dette nette, mais au contraire avec une fortune nette de Fr. 529.00 par habitant au 31.12.2014 ; cet élément est néanmoins à pondérer du fait des emprunts auxquels la commune a dû recourir en 2015.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA BOURGEOISIE

L'exercice 2016 prévoit dans les comptes de fonctionnement des recettes totales pour Fr. 102'400.00 et des charges estimées à Fr. 142'500.00, d'où un excédent de dépenses de fonctionnement de Fr. 40'100.00.

Il convient de rappeler que divers montants sont mis en réserve pour certaines dépenses (par exemple l'entretien des routes forestières et d'alpages et les dégâts dus aux intempéries) sans qu'ils ne soient forcément engagés durant l'année.

L'exercice 2016 ne prévoit pas de dépenses de fonctionnement particulières hormis celles généralement prévues pour l'entretien des chalets et routes d'alpage.

Après déduction des amortissements comptables, l'exercice 2016 pourrait se solder par une perte de Fr. 45'600.00, soit en légère diminution par rapport au budget 2015.

Il convient de relever au chapitre des investissements le projet de rénovation de la chapelle de Recon, dont le financement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire bourgeoisie.

Le Conseil Communal ainsi que la Commission des Finances recommandent aux citoyennes et citoyens d'accepter les budgets 2016 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.

LE CONSEIL COMMUNAL